

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 4 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 SG 173 : Autorisation donnée au Maire de Paris de passer un marché pour la programmation, la production, l'organisation et la promotion du festival de cinéma destiné au jeune public Mon 1^{er} festival. Marché type article 30 du CMP.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris demande l'autorisation de signer le marché programmation, production, organisation, et promotion du festival de cinéma destiné au jeune public Mon 1er festival

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe GIRARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : sont approuvés le principe et les modalités de passation du marché relatif à la programmation, la production, l'organisation et la promotion du festival de cinéma destiné au jeune public Mon 1^{er} festival, en un lot unique en application de l'article 30 du code des marchés publics.

Article 2 : sont approuvés le règlement de la consultation, le cadre d'acte d'engagement et ses annexes, le cahier des clauses administratives particulières, le cahier des clauses techniques particulières et leurs annexes joints à la présente délibération.

Article 3: la dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, chapitre 011, article 611, rubriques 314 et 023, de l'exercice 2012 et suivants, sous réserve des décisions de financement.